



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre et Miquelon

Le Président

N/Réf. : 3314/2014

Saint-Pierre, le 13 novembre 2014

Monsieur Jean-Christophe BOUVIER
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
BP : 4200
97500 SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Le Président de la société EDC m'a rendu destinataire d'un échange de courriers que sa société a eu avec la Directrice de l'ODEADOM et vous-même tout récemment. L'objet de ces courriers est la demande de soutien formulée par EDC (464 000€) à l'ODEADOM pour son activité au titre de l'année 2015.

Dans son courrier du 04 novembre, l'ODEADOM indique que l'aquaculture sera désormais financée pour les DOM par les fonds structurels européens et pour les COM (dont Saint-Pierre et Miquelon) par le Fonds Européen de Développement si ces collectivités ont fait ce choix. Ce faisant, l'ODEADOM rejette ainsi une potentielle responsabilité sur ces mêmes collectivités alors que l'enseignement essentiel du courrier est bien un désengagement complet des financements français pour l'aquaculture. L'ODEADOM invite donc l'entreprise à se retourner vers la Collectivité Territoriale pour vérifier si l'aquaculture fait partie des axes retenus au titre du XI^{ème} FED.

Je dénonce clairement tout désengagement de l'État français qui de surcroît est annoncé à deux mois de la fin de l'année. Ce tour de passe-passe administratif permet à l'État de substituer à ses interventions traditionnelles les crédits européens transférant ainsi aux collectivités une nouvelle charge financière dans la mesure où elles en sont gestionnaires.

À ce stade, avec cette nouvelle qui est tombée de manière particulièrement abrupte et sans considération objective (audit...) sur l'avenir de cette société, l'entreprise EDC vous a annoncé devoir mettre en sommeil une partie de l'activité de l'entreprise qui « survivra » pour l'activité d'ensemencement si elle est attributaire du marché récemment relancé par la Collectivité. Il y a également fort à parier que des licenciements interviendront.

L'État et la Collectivité ont depuis le début de ce projet été partenaires afin de permettre à cette activité innovante de se développer. Je désapprouve donc que la seule expérience française menée sur cette espèce de coquille Saint-Jacques échappe désormais à tout soutien du gouvernement français sauf à ce que le Ministère de l'Environnement se substitue à l'ODEADOM. Si cette porte est entre-ouverte, la marge de manœuvre semble étroite et nécessite que le ministère concerné soit saisi sans délai sur ce qui deviendra une exception à en lire l'ODEADOM.

Contrairement à ce que semble penser l'ODEADOM, le FED (pour les PTOM) n'est pas un fourre-tout dans lequel rentrent tous les projets d'un territoire. L'Etat français n'ignore pas que le XI^{ème} FED en préparation oblige les PTOM à choisir un seul secteur de concentration. L'aquaculture ne peut à elle seule concentrer les 26M€ dont est éligible Saint-Pierre et Miquelon. C'est là une grave méconnaissance des règles de fonctionnement européennes en la matière et cela hypothèquerait par ailleurs des secteurs plus transversaux pour le territoire. L'aquaculture ne pourra donc pas être financée par ce biais pour l'Archipel, ce qui explique que notre soutien a toujours été fait hors crédits européens.

Pour parfaire votre information, en raison de l'absence de réponse à notre appel d'offre d'ensemencement de coquilles Saint-Jacques en 2014, la Collectivité a été contrainte de relancer récemment celui-ci. Nous maintenons donc ainsi pour 2015 (850 000€) notre engagement d'accompagner sur 3 ans (en plus du soutien apporté précédemment) le volet ensemencement pour un coût global sur la période de 3,5M€. Ce soutien important de la Collectivité n'aurait plus aucun sens si l'État français se désengageait subitement pour des choix de politique interne.

Il est indispensable que l'État français maintienne son soutien à l'activité économique de l'entreprise EDC et de recherche de l'ARDA qui en est une activité cruciale. A la lecture du courrier de l'ODEADOM, il ressort que les demandes formulées pour l'aquaculture par l'Archipel et qui devaient être adressées au prochain conseil d'administration de l'ODEADOM deviennent caduques par le fait que cette dernière ne gère plus et ne finance plus le secteur aquacole. Il faudra également sans délai les adresser au Ministère de l'Environnement.

Dans le cadre de la venue du Président de la République dans l'Archipel, nous ne manquerons pas d'évoquer ce dossier avec lui le sachant très favorable au développement des activités tournées vers la mer à Saint-Pierre et Miquelon.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de me sentiments distingués.

Le Président,


Stéphane ARTANO

Copie :

- Monsieur le Directeur d'EDC – Exploitation des Coquilles
- Monsieur Stéphane CLAIREAUX, Député de Saint-Pierre et Miquelon
- Madame Karine CLAIREAUX, Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon